

ACTIVITÉS NAUTIQUES

Extrait des conditions générales

« ... Pour les stages nautiques, les stagiaires doivent prouver leur capacité à nager un minimum de 100 m, soit par la production d'un brevet de natation, soit par une déclaration sur l'honneur dûment signée par les parents. »

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Document à compléter et à remettre au responsable ADEPS dès le 1^{er} jour du stage.

Je soussigné(e) (nom & prénom) :

.....

agissant en tant que mère*, père*, tuteur investi(e) de l'autorité parentale* ou de la garde du mineur*, autre*

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

atteste par la présente que :

ma fille*/mon fils*/l'enfant dont j'ai la responsabilité* (nom et prénom de l'enfant) :

.....

est en possession du brevet de natation de la F.R.B.N. de 100 mètres.

est capable de nager la distance de 100 mètres sans prendre appui et est parfaitement apte à pratiquer les sports nautiques.

Il (elle) peut en conséquence, participer à toutes les activités organisées par l'ADEPS dans le cadre du stage (références complètes du stage auquel l'enfant est inscrit) :

Fait à :

Le : / / 20.....

Signature :

* Biffer les mentions inutiles